



Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture

Assemblée technique 2018

Mercredi 10 octobre 2018, 19h30

à l'école d'agriculture de Marcelin à Morges.

PROCÈS-VERBAL

Présence 16 sections sur 18 sont représentées. Il manque un représentant de la société de Moudon et un de la société de la Côte vaudoise.

Excusés: Eric Epiney, Marianne Tschuy, Michel Groux, Geneviève Burkhart, Brigitte Arnold, Jacques Linder.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée du 04.10.2017
3. Inscription B2 via Acorda et présentation de la nouvelle plateforme apicole ApiNotes. (Aurélie Heinis)
4. Communications de chaque dicastère et discussions :
 - a) Vulgarisation
 - b) Moniteurs
 - c) Comptoir Suisse et expositions
 - d) Contrôle du miel
5. Assemblée générale 2019 (02.02.2019).
6. Voeux des sections.
7. Parole: délégué SAR et Inspecteur cantonal des ruchers.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Ouverture de l'assemblée :

Le président André Pasche souhaite la bienvenue à tous et accueille M. Pascal Mayor et Mme Aurélie Heinis du SAVI ainsi que MM. Franck Crozet, inspecteur cantonal et Kurt Nobs, président de la commission d'élevage.

2. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée du 04.10.2017

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour la prise de notes et la rédaction du procès-verbal.

3. Inscription B2 via Acorda et présentation de la nouvelle plateforme apicole ApiNotes.

Aurélie Heinis présente au moyen d'un powerpoint la plateforme apiNote qui est un outil de saisie d'informations destiné aux apiculteurs pour la valorisation et le contrôle de leurs données. On peut de cette manière gérer son rucher via son téléphone portable et inscrire et consulter les informations en tout temps. Elle explique bien que ce n'est pas un outil pour surveiller les apiculteurs car les données sont protégées. Pour ceux qui possède leur code, la plateforme est déjà en fonction.

Pour remplir son formulaire B2 par internet et obtenir le code pour la plateforme apiNotes il faut faire une demande à Aurélie Heinis (aurelie.heinis@vd.ch)

Quelques apiculteurs émettent des réserves quand à l'emploi pratique du système au rucher. Profitant de la présence des représentants du SAVI, certains se lancent sur le sujet de la phacélie et se plaignent des dégâts qu'elle engendre parmi leurs colonies.

Il leur est répondu qu'il n'y plus d'obligation pour les agriculteurs de broyer cette plante l'automne venu, mais qu'il est conseillé d'en discuter directement avec l'agriculteur concerné.

4. Communications de chaque dicastère :

a) Vulgarisation : (Quentin Voellinger et Alain Lauritzen)

Cours de débutants:

120 personnes en formation sur 2 ans (3 jours théoriques et 10 demi-journées de pratique)

67 personnes deuxième année, 53 personnes première année

47 élèves ont terminé la formation de base et obtiendront le certificat 2018

14 élèves ont abandonné (8) ou seront exclus (6, manque des mininas) en 2018

Demi-journées d'information FVA:

- Concept varroa à Marcellin : 98 inscriptions, 86 participants, 5 absents, 7 sur liste d'attente.

- Revalorisation de la cire d'abeille à Grange-Verney : 87 inscriptions, 76 participants, 11 absents.

-

Nouveaux thèmes proposés pour la DJ de septembre 2019 :

- produits de la ruche : 3 postes cire, 1 poste miel, 1 poste propolis, 1 poste pollen

- maladies et ravageurs : teigne, frelon asiatique, petit coléoptère de la ruche, virus, etc...

La décision sera prise en janvier.

Cours élevage :

76 participants, la structure est à améliorer, en projet pour 2019 avec Alain Jufer et André Pasche.

Vulgarisation dans les sections, de manière générale:

- Informations durant l'assemblée générale de la section
- Vulgarisation lors d'une soirée en début de saison, mises à jour
- 2 à 3 visites de rucher
- Vulgarisation durant la soirée de fin d'année apicole

Les deux soirées d'informations pour l'apiculture bio (responsable Geneviève Burkardt) se sont bien déroulées. Elles ont été fréquentées par une douzaine de personnes. Un cours concernant la reconversion à l'apiculture bio est organisé le samedi 17 novembre 2018 à Yverdon.

Samedi 17 novembre également la " Journée cantonale du miel " sera organisée sur 3 sites (Montreux, Yverdon et Nyon) le but étant de rapprocher consommateurs et producteurs ainsi que de promouvoir le miel de qualité.

b) Moniteurs : (Alain Jufer)

A. Jufer explique que la saison a été excellente pour l'élevage. Environ 7'500 reines sont montées en station SAR dont un tiers sur Vaud. Les cours d'élevage ont été bien suivis. Chaque participant a reçu deux ruchettes et la société un trieur.

Il expose ensuite le problème de l'hybridation à Vermeilley (1600 reines sont concernées): pour pérenniser nos lignées il faudrait faire un contrôle de pureté ADN sur toutes les souches à mâles. Il y a 150 lignées plus 144 ruches à mâle. Pour cela il faut des moyens financiers (120 francs l'analyse). L'OFAG prend en charge le contrôle seulement pour les reines primées. La commission d'élevage peut mettre une partie, mais il resterait 18000 francs à trouver entre les fédérations, les cantons et la SAR.

A.Pasche, au nom de la FVA dit que va tout sera mis en oeuvre pour contrôler le maximum de reines.

Ce sujet a aussi été abordé à l'assemblée SAR des présidents et la présidente, Sonia Burri, ne veut pas entrer en matière trop précipitamment.

B. Droz explique que volonté n'est pas de mettre les bâtons dans les roues mais de passer par la commission d'élevage apisuisse qui doit prendre des décisions non seulement pour la pratique mais également financières.

Kurt Nobs a une réunion ce vendredi 12 octobre et va aborder ce sujet et que si on veut continuer l'élevage, il faut aller de l'avant.

A. Jufer attend le résumé d'Olivier Moser pour poursuivre.

Le problème des importations d'insectes est également soulevé.

P. Mayor ne peut entrer en matière que pour une analyse et ceci dans le cadre de la vulgarisation.

D'autre part il a trouvé dérangeant que plusieurs participants n'aient pas été acceptés au cours sur le concept varroa.

Q. Vollinger répond que pour la qualité de l'enseignement, on ne peut augmenter indéfiniment le nombre de participants mais qu'il fait au mieux.

c) Comptoir suisse et expositions : (André Pasche)

Le comptoir est en train de se réduire. Cela sent la fin.

La fréquentation a baissé de moitié. Il s'est vendu 211 kilos de miel. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées et spécialement aux sections de Lausanne et des Alpes qui ont repris au pied levé la tenue du stand suite à deux désistements.

Cette année, la FVA tiendra un stand à « Goûts et Terroirs » à Bulle dans le cadre de Vaud Terroir. L'objectif est de présenter la grande diversité des miels vaudois et d'en faire la promotion. Il s'agit d'un nouveau concept où les miels des différents producteurs seront proposés toute la durée de la manifestation (du mercredi 31 octobre au dimanche 4 novembre). Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à A. Pasche.

d) Contrôle du miel : (Patrick Moreillon)

Il remercie les contrôleurs pour leur travail.

Il remarque qu'il y a toujours une différence entre les régions du canton par rapport aux contrôles. Certaines semblent réticentes à annoncer et effectuer les contrôles, alors que d'autres se font un honneur de présenter au public un miel labellisé. Il constate qu'en général, les nouveaux apiculteurs sont beaucoup plus ouverts aux labels.

Il est très heureux de constater l'intérêt croissant pour les analyses: 104 échantillons ont été envoyés à l'Orif. Ils sont prélevés lors de la réalisation d'une check-list et des fiches de contrôles. Les résultats sont présentés lors des différentes manifestations.

Il constate une diminution générale de la production de miel, et il espère que pour sa première édition la journée cantonale n'aura pas à en pâtir.

Lorsqu'un échantillon lui est fourni, il demande qu'il soit pourvu de son étiquette officielle afin de pouvoir donner des conseils pour des corrections éventuels si les directives officielles ne sont pas suivies. En effet, si la plupart des échantillons sont conformes, il y a beaucoup d'erreurs à ce niveau-là, est la principale se situe au niveau de l'adressage, généralement incomplet ou approximatif, mais également sur les n° de lot ou l'oubli de la date de péremption, la taille des caractères. Pour certains échantillons il a dû faire des recherches approfondies pour savoir qui était le propriétaire du lot. Il propose qu'une information officielle soit fait au niveau de la FVA ou des sections.

A réfléchir.

Il remercie le comité de la fédération pour le financement de ces contrôles.

Deux échantillons ont été envoyés pour le canton au Liebefeld sous l'égide de la SAR.

Une discussion sur le taux d'humidité et la DLC (date limite de consommation) est lancée. Il en ressort que même si la loi autorise de mettre la DLC jusqu'à 3 ans, avec le mot "de préférence", il est plus judicieux de diminuer celle-ci avec un miel un peu trop humide et /ou s'il est vendu dans les commerces car le miel y est conservé souvent dans un environnement trop chaud.

5. Assemblée générale 2019

Elle aura lieu le 2 février 2019 et sera organisée par la section de la Haute-Broye à la grande salle d'Ecoteaux.

6. Voeux des sections.

Section de Cossonay : P. Moreillon

1- Les informations des réunions ou modifications de statuts sont apparues dans la revue SAR du mois de mars soit environ 20 jours avant l'AG. Or les modalités de ces modifications méritent certainement plus qu'une simple information.

La parution de ces modifications ne permet absolument pas aux différentes sections de se prononcer et surtout de donner des consignes de vote à leur délégué, alors qu'il se doit d'indiquer la volonté des membres de la section. Il n'y a donc absolument pas de débat. Les membres sont mis devant un fait accompli. Nous nous opposons donc à cette manière de procéder et demandons qu'en cas de modification importante, les sections soient tenus au courant plusieurs mois à l'avance.

2- Article 18 modifié :

" A la demande d'un tiers des membres, les élections et les votes ont lieu à bulletin secret "

Dans une société, lorsqu'un délégué demande une votation à bulletin secret, celle-ci se doit logiquement d'être effectuée. Dans le principe actuel, le fait de demander à l'assemblée, à main levée, si elle désire une votation à bulletin secret, puis de compter s'il y a un tiers des votants qui l'acceptent. Ce principe est absurde et cette façon de procéder n'a rien de démocratique. Nous demandons donc un changement dans ce principe.

B. Droz prend note de ces points et les transmettra au comité SAR.

Suite à l'AG 2018, au cours de laquelle le discours du secrétaire du comité SAR a été ressenti par beaucoup comme inapproprié, agressif voire malhonnête, D. Morel demande que seul notre représentant vaudois à la SAR soit invité dorénavant.

L'assemblée adhère à cette idée et la secrétaire en prend note et invitera B. Droz comme représentant SAR à l'AG 2019.

F. Crozet est scandalisé par la photo de couverture de la dernière revue SAR qui montre de magnifiques cadres de miel qui, selon la légende, ont été récoltés le 28 août. Il trouve que c'est inadmissible qu'une revue qui est sensée faire l'éloge des bons gestes en apiculture publie ce genre d'information.

7. Parole au délégué SAR (Benoît Droz)

Rose Aubry quitte la SAR après 15 ans de comité. La Fédération neuchâteloise ne trouve personne pour lui succéder car le dicastère de rédacteur(trice) de la revue sen effraie plus d'un. Le poste a donc été mis au concours (revue SAR p.22). Celle-ci devra assister aux séances de comité mais aura seulement une voix consultative. La personne qui entrera au comité à la place de R. Aubry (un ou une Neuchâtelois(e)) reprendra le dicastère : miel et contrôle du miel.

Vulgarisation : il va y avoir une perte globale de 18'455.- par rapport aux années précédentes, car on aura à nouveau droit au pourcentage de 18% du budget fédéral global et non pas 25% comme les années précédentes. Il faut donc diminuer les frais.

Les cours de débutants devront s'autofinancer et les passeports-vacances ne seront plus défrayés.

Création du fonds supports didactiques et alimentation via les ventes de timbres :
vente de timbres, (concept ProJuventute) voir agenda apicole d'octobre 2018, CHF 0.50 /
de bénéfice par timbre. la SAR espère un bénéfice de 10'000.- Attention, ces timbres qui ne
sont valables que 12 mois.

Le nouveau site internet sera mis en route d'ici novembre.

Encouragement à signer la pétition sur les insectes.

Parole à l'inspecteur cantonal des ruchers (Franck Crozet)

Jusqu'à la fin de l'été les ruchers ont été épargnés par les maladies mais malheureusement
on vient de découvrir un cas de loque européenne et 3 de loques américaines :

12 communes sont sous séquestre.

8. Divers et propositions individuelles

A. Pasche annonce sa démission pour le mois de février, il faut donc trouver un nouveau
membre pour le comité. En février 2020, C. Golay arrivera à la fin de son mandat de 12
ans et il faudra également la remplacer.

Le comité cherche pour le 2 février 2019 un(e) membre pour le poste de secrétaire. L'idée
est de se partager les tâches en 2019 afin que cette personne puisse ainsi se familiariser à sa
nouvelle fonction tout au long de l'année avec le soutien de l'actuelle secrétaire.

F. Crozet a le sentiment que la FVA est très portée sur le bio. Cela le dérange car il estime
que celle-ci doit représenter tous les apiculteurs du canton et pas seulement ceux qui
pratiquent le bio.

Q. Vollinger répond que la fédération ne fait pas spécialement de publicité pour le bio mais
qu'il y a une grosse demande surtout chez des jeunes. La FVA doit rester ouverte à tout ce
qui se passe et est dans l'obligation de proposer cette formation.

C'est également le souhait de P. Mayor qui par ailleurs ne veut qu'un seul interlocuteur
pour l'apiculture et pour lui c'est la FVA.

Ce qui dérange ce n'est pas l'apiculture bio en soit mais c'est sa pratique quand les
agriculteurs utilisent des produits chimiques

B. Jeangros précise que ce sont les pratiques apicoles qui le sont et pas forcément le fait
que les abeilles butinent des cultures sans traitement. Donc les informations et formations
sur l'apiculture bio peuvent intéresser tous les apiculteurs.

Christine propose des sacs FVA : 10 francs les 25 pièces. Ils sont disponibles tout au long
de l'année auprès des membres du comité.

L'assemblée est suivie du verre de l'amitié et grignotages divers.

Echandens, le 2 décembre 2018.

La secrétaire : Ch. Golay